



les Nouvelles Calédoniennes

Published on LNC.nc | Les Nouvelles Calédoniennes, le Journal de Nouvelle Calédonie (<https://www.lnc.nc>)

Accueil > Nouvelle Calédonie > Justice > Un chef de clan condamné à 10 années de prison après avoir abattu son fils > Un chef de clan condamné à 10 années de prison après avoir abattu son fils

Un chef de clan condamné à 10 années de prison après avoir abattu son fils
Florent Caffery | Créé le 17.11.2022 à 19h30 | Mis à jour le 17.11.2022 à 19h30



Auguste Boarato a également été interdit de détenir une arme pour les 15 prochaines années. Photo F.C
En janvier 2020, Auguste Boarato tirait un coup de fusil mortel sur son fils. Ce jeudi, il a été condamné par la cour d'Assises de Nouméa.

Une arme à feu, de l'alcool, des tensions familiales. Un triptyque tragique convié régulièrement à la table des débats de cour d'Assises. En cette mi-novembre, presque trois ans après avoir appuyé sur la détente de son fusil, Auguste Boarato est un septuagénaire taiseux. Chevelure grisonnante, t-shirt sur les épaules et short ajusté, ce chef de clan originaire de La Foa ne veut toujours pas croire à l'impensable. Le déni l'habite. *"Tous les jours je repense à mon fils"*, lance-t-il dans une ultime prise de parole. Son fils, son Gillou, celui à qui il avait promis de *"transmettre toute l'histoire de la coutume, de nos ancêtres, de nos terres"*. Celui sur qui il avait *"tout misé"*. Celui qu'il avait adopté malgré l'infidélité de sa compagne d'alors, à l'aube des années 1970, alors qu'il était au service militaire. Et qu'il finira par tuer un après-midi d'été, d'une cartouche mortelle en plein cœur, à seulement 1,50 mètre de distance. Gilles ne s'en relèvera jamais et rendra l'âme après un demi-siècle de vie. Mais avant de décortiquer l'atroce, il faut revenir à la genèse. *"Bien sûr qu'il est inadmissible qu'un père tue son fils avec un fusil"*, abonde Maître Vuillaume, avocat de la défense. *"Mais il y a des circonstances."* Et un décor, celui de La Foa. Auguste Boarato y a quasi passé toute son existence. Maçon de formation, ouvrier agricole, cet indépendantiste affirmé (son implication dans les Événements a été évoquée à plusieurs reprises) récupère son fils à la maison en 2015. Gilles y débarque avec sa nouvelle compagne.

"La mort de Gilles était annoncée"

Le quotidien est marqué par la routine. Le fils est agent municipal, son père retraité cultive les champs et a un

penchant trop prononcé pour la boisson. Chaque jeudi, c'est la descente au village pour y faire les courses, descendre quelques canons avec les copains et rentrer à la maison dans un état avancé. *"Il buvait beaucoup, j'ai fini par le quitter aussi à cause de ça et des violences"*, confirme l'une de ses ex-compagnes, confirmant les propos de la grande majorité des proches. L'entente avec sa belle-fille, correcte les trois premiers mois, vire au conflit régulier. *"J'ai vu sa façon de faire, elle n'était pas courageuse, balance l'accusé. Elle ne faisait pas la cuisine, je n'aimais pas son comportement. Elle regardait la télé ou était sur son téléphone."*

Et quand ça ne lui plaît pas, Auguste Boarato déverse un flot d'insultes à sa belle-fille. À la barre, elle est tantôt décrite comme manipulatrice - *"c'est elle qui a tout gâché"* d'après la fille de l'accusé - tantôt comme victime d'un beau-père intransigeant. Au milieu, le fils d'Auguste doit faire la part des choses. Et cela se règle parfois à coups de poing et de claques à son père, lequel n'hésite pas aussi à le menacer et à sortir le fusil en guise d'avertissement. *"La mort de Gilles était annoncée"*, renchérit Maître Chatain pour la partie civile. *"Il y avait beaucoup de ressentis contre le fils, il est alcoolique chronique et il y avait des armes dans la maison. Gilles a été condamné par son père. Il s'est pris une cartouche en pleine poitrine parce qu'il a décidé que son fils n'avait pas fait les bons choix."* Et c'est un énième épisode de ces soucis familiaux ce 9 janvier, lorsqu'après avoir consommé plus que de raison (2,10 g/l de sang ont été relevés trois heures après les faits), qu'Auguste ira chercher son fusil dans sa chambre pour volontairement abattre son ultime descendant. *"Son silence aujourd'hui, devant nous, est une espèce de déni volontaire"*, analyse l'avocat général. *"Il se dit 'mon Dieu, comment j'ai pu faire ça ?' Et pourtant, cet homme avec une vie somme toute banale a fait cela."* Auguste Boarato y pensera encore longtemps dans sa cellule du Camp-Est qu'il a rejoint ce jeudi soir après avoir été condamné à dix années de réclusion criminelle.

MERCI DE VOUS IDENTIFIER

X

Vous devez avoir un compte en ligne sur le site des Nouvelles Calédoniennes pour pouvoir acheter du contenu. Veuillez vous connecter.

J'AI DÉJÀ UN COMPTE

Nom d'utilisateur ou d'e-mail *

Saisissez votre nom d'utilisateur pour LNC.nc | Les Nouvelles Calédoniennes

Mot de passe *

Saisissez le mot de passe correspondant à votre nom d'utilisateur.

[Mot de passe oublié ?](#) ^[1]

JE N'AI PAS DE COMPTE

- Vous n'avez pas encore de compte ?
- [Créer un nouveau compte](#) ^[2]

Vous avez besoin d'aide ? Vous souhaitez vous abonner, mais vous n'avez pas de carte bancaire ? Prenez contact directement avec le service abonnement au (+687) 27 09 65 ou en envoyant un e-mail au [service abonnement](#) ^[3].

Source URL : <https://www.lnc.nc/article/nouvelle-caledonie/justice/un-chef-de-clan-condamne-a-10-annees-de-prison-apres-avoir-abattu-son-fils?uid=&success=1> asdasdad

Links

[1] <https://www.lnc.nc/user/password> [2] <https://www.lnc.nc/user/register> [3] <https://www.lnc.nc/formulaire/contact?destinataire=abonnements>